

Les réfugiés dégradent-ils l'environnement ?

Exemples au Sénégal et en Guinée*

Richard Black
Géographe

Alors que la crise récente des réfugiés rwandais a beaucoup attiré – et continue d’attirer – l’attention des médias, les régions qui accueillent des réfugiés de longue date sont souvent oubliées. C’est le cas, notamment, de la République de Guinée. Ce pays accueille, depuis 1990, plus de 600 000 réfugiés, les uns, victimes de la guerre au Liberia, les autres, chassés par le long conflit de la Sierra Leone. En Afrique et même à l’échelle mondiale, l’exode des réfugiés vers la région forestière guinéenne représente depuis 1990 le mouvement de population le plus important (hormis le cas du retour des Rwandais fin 1996) qui se soit produit vers un seul pays. Et cet exode massif risque de durer car, si l’élection présidentielle libérienne en juin 1997 a ouvert des possibilités de retour proche pour certains Libériens, les perspectives de rapatriement sont plus sombres pour les réfugiés de Sierra Leone ; en effet, au moment de la rédaction de cet article (fin 1997), la Sierra Leone continue de générer de nouveaux mouvements de réfugiés.

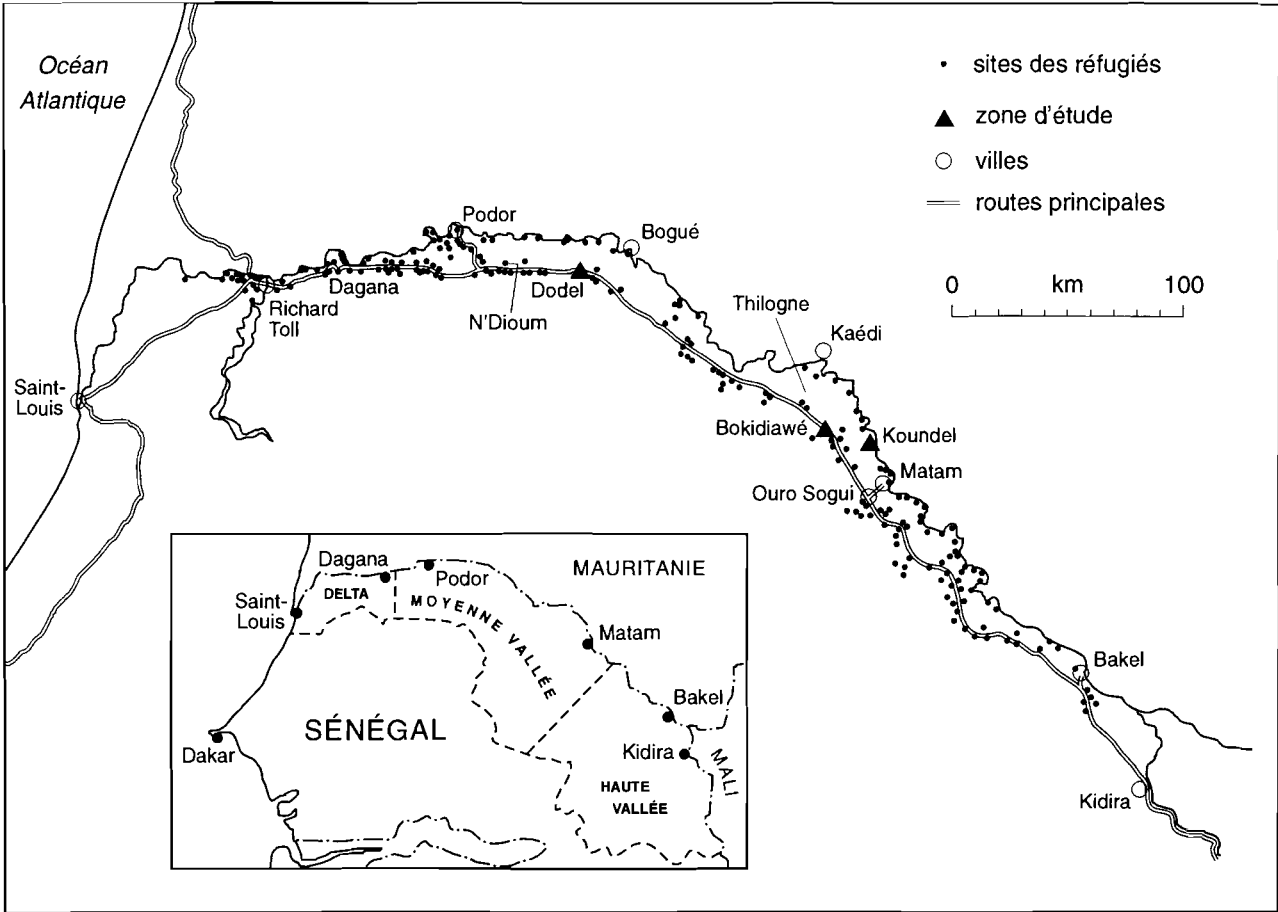
Pendant la crise rwandaise, le risque environnemental représenté par l’arrivée soudaine de ces milliers de réfugiés dans les pays d’accueil fut l’une des préoccupations de la communauté internationale. De nombreuses études furent menées pour évaluer les conséquences sur l’environnement de l’implantation des réfugiés (CARE/ODA, 1994 ; Ketel, 1994a, 1994b ; Biswas *et al.*, 1994) et un certain nombre de projets furent mis en place pour protéger les ressources naturelles et

* La traduction française de cet article a fait l’objet d’une réécriture partielle de la part de Véronique Lassailly-Jacob.

d'environ 81 000 réfugiés (pour la plupart libériens) qui arrivèrent cette même année 1995 (Black et Sessay, 1995) ; elle a été menée également dans les départements de Podor et de Matam au Sénégal qui ont accueilli plus de 47 000 réfugiés mauritaniens en 1989, ainsi qu'un nombre important de sénégalais rapatriés (Black *et al.*, 1996). Dans ces deux pays, des entretiens ont été conduits auprès d'un échantillon composé à la fois de populations réfugiée et autochtone, de chefs de villages, de représentants d'ONG et de responsables gouvernementaux au niveau local, régional et national. Des enquêtes par sondages ont été effectuées principalement dans trois villages et dans les « camps » ou « sites » de réfugiés avoisinants. Dans les deux pays, le mode d'implantation des réfugiés fut de type « dispersé » : cela signifie qu'au fur et à mesure de leur arrivée, les représentants des réfugiés négociaient avec les chefs des villages locaux le droit de s'installer à leurs côtés.

■ Réfugiés de la vallée du fleuve Sénégal

En 1997, le Sénégal est toujours le pays d'accueil d'environ 64 000 réfugiés mauritaniens arrivés en 1989 et installés sur quelques 250 « sites » le long de la moyenne vallée du fleuve Sénégal (HCR, 1997) (figure 1). Cet exode, aujourd'hui oublié des médias, déclencha à l'époque une assistance de grande ampleur tant de la part d'organisations internationales que nationales. L'essentiel de cet effort fourni par des agences gouvernementales et des ONG se concrétisa par des rations alimentaires incluant des céréales (majoritairement du sorgho et du millet), des haricots, du sucre, du sel, de l'huile de cuisine et du lait en poudre. À partir de 1992, les quantités furent progressivement réduites : entre 1991 et 1993, la ration par personne et par jour de céréales fut diminuée de moitié, passant de 500 g à 250 g. Cette réduction fut effectuée pour trois raisons : tout d'abord, on pensait que les réfugiés allaient bientôt rentrer en Mauritanie ; ensuite, les pays donateurs faisaient pression pour que l'assistance internationale soit réduite et, enfin, on supposait surtout que les réfugiés avaient trouvé des terres à cultiver ainsi que des activités rému-



néatrices, ce qui leur permettait au moins une autosuffisance partielle (Thiadens, 1992). Cela laissait donc présager, sans pour autant anticiper sur la discussion qui suivra, que « l'impact environnemental » des réfugiés était suffisamment maîtrisé dès 1992. Le HCR était convaincu que les réfugiés avaient réussi à produire suffisamment pour leur subsistance, ce qui justifiait le retrait de l'assistance.

Avant de discuter des questions relatives à l'impact écologique, il est important de replacer l'afflux des réfugiés au Sénégal en 1989 dans un contexte à la fois historique et environnemental. Premièrement, cet afflux s'est produit au moment même où les relations entre les deux pays étaient en voie de détérioration, ce qui provoqua l'expulsion non seulement de négro-mauritaniens vivant dans la vallée du Fleuve et de ressortissants sénégalais hors de Mauritanie, mais aussi le refoulement de ressortissants mauritaniens de plusieurs villes du Sénégal. Considéré par certains comme un exemple classique d'antagonisme dû à une compétition pour des ressources en déclin (Kharoufi, 1994), le conflit dans la vallée du fleuve (qui sépare les deux pays) avait des racines historiques complexes. Ainsi, les premiers affrontements eurent pour origine des tensions et antagonismes qui dataient de plusieurs décennies et ce, notamment, entre éleveurs et agriculteurs. En effet, ce fut un heurt de ce type qui déclencha les événements de 1989, menant à une migration forcée. Cependant, Kharoufi lui-même remarque que la discrimination envers la population noire de Mauritanie est ancienne ; elle s'est accentuée en 1984, année où une loi foncière fut établie, abolissant les droits coutumiers dans la région de la vallée.

Notre analyse doit également prendre en compte l'historique des migrations dans cette région. Les déplacements de 1989 ne furent pas exceptionnels et se situent même dans le prolongement de nombreux déplacements antérieurs (Sane, 1993). En effet, des migrations à grande échelle se sont produites dès les années 40, d'abord vers Dakar et la péninsule du Cap-Vert, puis vers l'étranger, c'est-à-dire vers certains pays d'Afrique et d'Europe. Depuis les années 40, des taux toujours élevés de migration ont été observés dans la région. Pendant son étude effectuée en 1959 et 1960, Diop (1965) observa que 70 000 Haalpulaar avaient migré de la vallée moyenne et supérieure. D'autres recherches démographiques ont indiqué qu'au moins 20 % des populations de la vallée (sans compter ceux qui migrent saisonnièrement) étaient « absentes en permanence » (INSEE-Coopération,

1962 ; Dbaké, 1980) comme en témoigne aussi cette étude détaillée d'un village près de Podor (Lericollais et Vernière, 1975) qui révèle que 344 émigrés étaient absents sur une population totale de 1 282 villageois (soit 27 %).

Une émigration élevée peut soit signifier un manque de terres cultivables, soit être considérée, surtout depuis le milieu des années 1970, comme une réponse à la perte de production des années de sécheresse. Cependant, elle peut aussi être perçue comme le résultat d'une décision délibérée, basée sur une stratégie familiale visant à faire face à des risques environnementaux considérés comme indéniables et immuables (Lericollais, 1989). L'émigration peut également jouer un rôle culturel dans la transition vers l'âge adulte ou bien être liée économiquement à l'obtention de revenus permettant l'achat de bétail (USAID, 1990). Le déclin des marchés pour les cultures traditionnelles de rente (par exemple, la gomme arabique et le coton), le développement de la région arachidière et par la suite celle de l'agriculture mécanisée dans le delta, ne furent que des raisons de plus pour migrer (Adams, 1977).

L'état de l'environnement « naturel » de la vallée du fleuve Sénégal est également complexe car il est influencé, depuis ces dernières années, par des changements climatiques et végétaux et par un impact humain qui n'est pas lié à la présence des réfugiés. Les périodes de sécheresse successives qui touchèrent, surtout dans les années 70 et au début des années 80, la zone sahélienne, n'épargnèrent pas la Moyenne Vallée et sont considérées aujourd'hui comme faisant partie d'un processus de « désertification » dans une zone écologique déjà fragilisée. La déforestation surtout, exacerbée par l'impact de la régulation du cours du fleuve Sénégal, provoque une vive inquiétude. En effet, la zone de réserves forestières dans le département de Podor, qui possède la plus grande superficie de ce type de réserves dans tout le pays, a vraisemblablement diminué de 70 %, entre 1954 et 1986. Cette dégradation est aussi visible à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves (Betlem, 1988). Un exemple : l'espèce *Acacia Nilotica* se développait dans les zones de bas-fonds connues sous le nom de *walo* qui étaient autrefois inondées saisonnièrement ; cette espèce est en déclin depuis que le contrôle des inondations saisonnières a fait disparaître les conditions nécessaires à sa survie (Toussaint *et al.*, 1994). De plus, une augmentation de la demande pour le bois et le charbon de bois dans les villes, surtout à Saint-Louis, Thiès et Dakar a conduit

ficative entre les réfugiés et les locaux, ni dans la consommation d'énergie, ni dans l'utilisation de différentes espèces de bois de feu et de chauffe (Black et Sessay, 1997).

Les réfugiés en région forestière de Guinée

L'afflux de réfugiés dans la région forestière guinéenne, à partir de 1989, fut à la fois plus important et dura plus longtemps que dans le cas sénégalais cité ci-dessus. Après l'afflux initial venant du Liberia, de nombreux réfugiés arrivèrent en 1990, 1993 et 1995, poussés par l'intensification de la guerre au Liberia et dans le pays voisin, la Sierra Leone. À la différence de la vallée du fleuve Sénégal lors du premier exode de réfugiés, peu d'agences internationales furent actives dans la région forestière guinéenne. Faute d'un programme international d'assistance, les réfugiés s'installèrent dans les villages grâce à une entente préalable avec les communautés locales. Avant 1995, le HCR estimait qu'environ 81 000 réfugiés de la préfecture de Yomou s'étaient installés dans 87 villages dont 27 avaient reçu plus de 1 000 réfugiés. Tous les sites avoisinaient des villages existants, à l'exception de Nonah, un camp établi en 1994, dans une zone relativement peu peuplée, à la lisière de la réserve forestière de Diécké (figure 2).

La communauté internationale fournit finalement une assistance alimentaire puis, comme au Sénégal, le HCR procéda, avant 1995, à une politique de réduction progressive des rations alimentaires – au moins pour certains réfugiés³. Outre l'aspect dispersé de l'installation, la deuxième caractéristique importante de la présence de ces réfugiés en Guinée fut la manière dont l'assistance internationale était dispensée, une autre similitude avec la situation sénégalaise. Contraire-

³ Ce processus était compliqué, car d'un côté, l'aide alimentaire avait connu de sérieuses interruptions pour l'ensemble des réfugiés pendant la saison des pluies en 1995, alors qu'un programme d'aide alimentaire « ciblé », mis en place par le Programme alimentaire mondial en 1996, avait eu comme conséquence une augmentation de la quantité totale de nourriture distribuée.

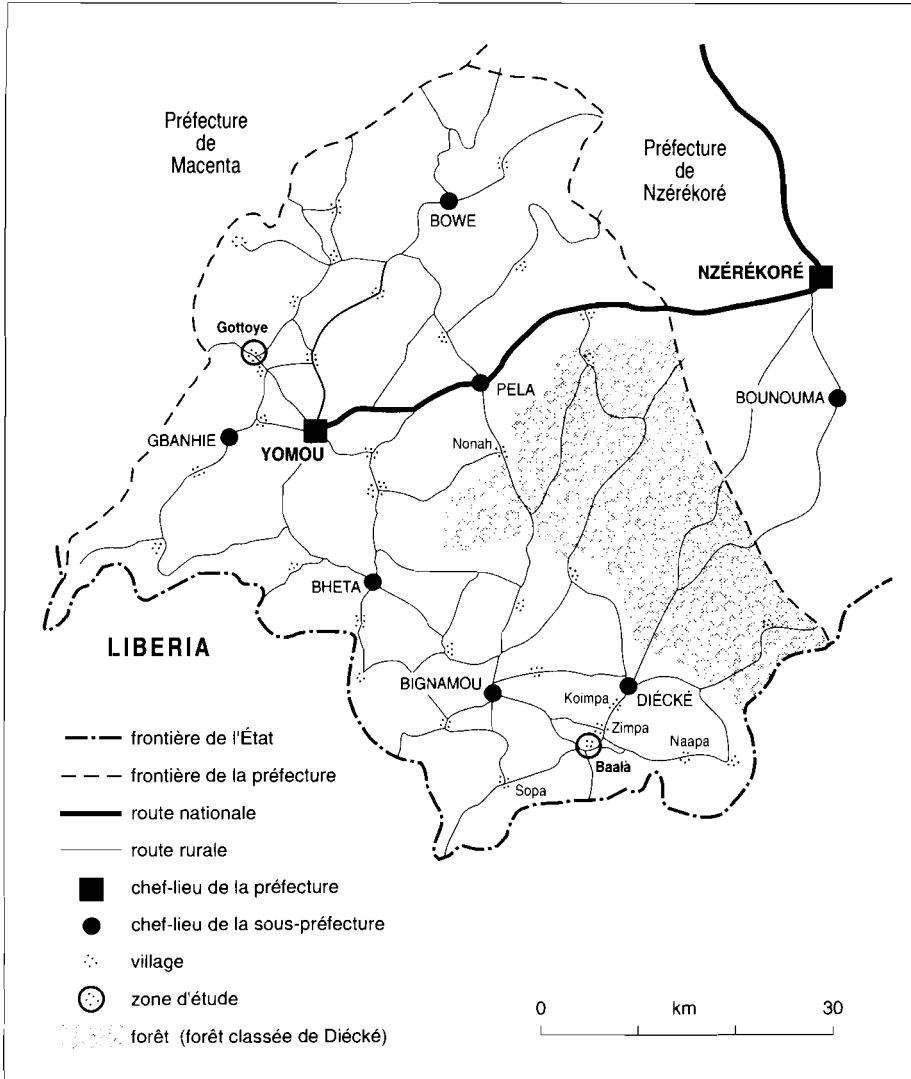


Figure 2
Préfecture de Yomou en Guinée forestière,
zone d'accueil des réfugiés libériens.

La région forestière fut colonisée tardivement et brièvement par les Français, cette période se terminant abruptement en 1958 avec l'arrivée au pouvoir du président Ahmed Sékou Touré. Durant la période coloniale, la population de la région forestière semble être restée relativement stable, bien qu'il y ait eu probablement quelques mouvements de migration vers les villes principales. C'est après l'Indépendance que des déplacements significatifs de population de la région forestière se produisirent vers Conakry, mais aussi et surtout vers le Liberia et la Côte-d'Ivoire. Ces mouvements eurent lieu en réaction à des conditions économiques qui se dégradaient et une situation politique de contrôle strict, la Guinée devenant un État socialiste isolé du reste de l'Afrique occidentale francophone. Ces mouvements furent aussi stimulés par le développement économique rapide des pays voisins de la Guinée.

Actuellement, même si des changements environnementaux ne semblent pas s'être produits récemment dans la préfecture de Yomou, les nouvelles recherches de Fairhead et Leach (1996) fournissent quelques preuves de changements dans la préfecture de Kissidougou située dans la zone de transition forêt-savane, au nord. C'est pourquoi le « récit » habituel de changement environnemental – et l'inquiétude principale dans la préfecture de Yomou – concerne les problèmes de déforestation. Même si les chiffres concernant les taux de déforestation guinéenne sont difficiles à prouver, on estime que l'Afrique occidentale a déjà perdu 70 % de sa forêt originelle (Grainger, 1993), ce qui représente plus de la moitié de la déforestation globale africaine. Bourque et Wilson (1990 : 121) font remarquer que « la Guinée forestière fut à l'origine, comme son nom l'indique, entièrement boisée », ajoutant à cela que « la déforestation est extensive et progresse à une allure soutenue ». Le consensus général est que « toute forêt naturelle en dehors des réserves forestières et des îlots protégés par leur inaccessibilité ou par la tradition, risque de disparaître dans un avenir proche ».

Toutefois, s'appuyant sur les informations recueillies à Kissigoudou, Fairhead et Leach (1994 : 483) contestent cette hypothèse en ces termes : « Bien que la responsabilité de la savanisation de la forêt ait souvent été attribuée à une utilisation humaine intensive, cette dernière peut avoir aussi un effet opposé : les pratiques anciennes ou modernes d'utilisation des sols peuvent permettre à la forêt de se développer aux dépens de la savane où normalement ce processus ne pourrait

avoir lieu faute d'une conjonction propice entre les conditions d'humidité du sol, de limitation des feux et d'ensemencement. »

En citant non seulement l'exemple particulier de la préfecture de Kissidougou, mais aussi celui de la réserve forestière de Ziama, autour de laquelle s'installèrent un certain nombre de réfugiés, Fairhead et Leach (1995) contestent à la fois le « fait » de la déforestation en Guinée mais aussi l'hypothèse d'un environnement immuable, sauf dans le cas où l'homme y exerce son influence (négative). De toute évidence, leur thèse est soutenue par la présomption que la superficie de la forêt aurait augmenté plutôt que diminué au cours de l'histoire. Cette supposition est étayée par des récits et des images satellites, mais ces résultats n'incluent pas la préfecture de Yomou elle-même.

En Guinée comme au Sénégal, il s'est avéré difficile de déterminer dans les zones concernées par l'arrivée des réfugiés si les changements environnementaux étaient dus à la présence de ces derniers. L'absence de photographiques aériennes et d'images satellites couvrant la région forestière a représenté une difficulté supplémentaire. Certes, il y a eu parfois des impacts environnementaux dus à la présence des réfugiés : les Libériens, par exemple, ont empiété sur une partie de la réserve des monts Nimba dans l'Est de la région forestière (Sawyer, 1990), zone désignée comme site du patrimoine mondial et réserve de la biosphère (UICN, 1991). On s'inquiète aussi pour la réserve de Ziama – elle-même une réserve de la biosphère – dans la préfecture de Macenta à l'ouest (Bourque et Wilson, 1990). Cependant, l'étendue réelle de la pression exercée par les réfugiés reste à préciser ; les monts Nimba souffrent actuellement d'un manque de protection contre les dégradations des populations locales elles-mêmes, alors que le projet gouvernemental d'ouvrir, après la guerre libérienne, la zone à l'exploitation du minerai de fer mettra fin à toute initiative de conservation⁵.

⁵ Il est intéressant de souligner que la guerre au Liberia a arrêté, pendant sept ans, l'extraction du minerai de fer des monts Nimba du côté guinéen, à cause du coût élevé du transport maritime jusqu'à Conakry, distant de 1 000 kilomètres. Pourtant, avec la paix au Liberia, il est probable que cette ressource soit de nouveau extraite par l'exploitation minière à ciel ouvert, avec transport jusqu'à la côte. Ceci s'est déjà produit par le passé, avec des conséquences environnementales dramatiques du côté libérien du massif.

réfugiés cultivent des terres mises en jachère seulement depuis trois ans, au lieu des sept années habituelles qui est le temps de jachère pratiqué dans de nombreuses zones avant leur arrivée. Les terres ainsi cultivées sont moins fertiles et rapidement enherbées et les récoltes s'en ressentent.

Néanmoins, il semblerait que les réfugiés aient été peu disposés à défricher des espaces très embroussaillés, ceux dont le temps de jachère était de longue durée ; de plus, les villageois refusèrent fréquemment de céder de telles terres aux réfugiés. Souvent, les parcelles ne furent affectées aux réfugiés que pour une seule saison⁷, le « propriétaire » bénéficiant ainsi du nettoyage de la parcelle pour y planter ensuite du café ou du cacao. Pour les propriétaires terriens, c'était une méthode bon marché pour établir de nouvelles plantations. Après l'augmentation du cours du café, en 1995, ce fut même une pratique courante de la part d'un grand nombre de villageois, encouragés par l'allègement du contrôle des prix instauré du temps de Sekou Touré. À cette époque, de nombreux paysans à Yomou avaient même arraché leurs plants.

■ Les organismes d'intervention : à la recherche d'un « système » durable

La vue d'ensemble présentée ci-dessus offre une image de la dynamique du changement de la couverture végétale, représentée en particulier par l'extension des cultures ; dans quelle mesure ce processus peut-il être qualifié de « dégradation environnementale » ou même de changement permanent ? Pourquoi de tels afflux de réfugiés dans ces

⁶ Cette région de la Guinée est composée de terres de plateaux et de bas-fonds inondés selon la saison. Les deux types de terrain se prêtent à la culture du riz, mais avec des variétés et des systèmes de production différents. La culture sur les terres de plateaux est plus généralisée et joue un rôle plus important dans le système agricole traditionnel.

⁷ Dans certains cas, une deuxième culture de manioc fut autorisée bien qu'elle soit considérée comme une culture de soudure ne fournissant qu'un aliment d'appoint.

L'équipement nécessaire (pompes et accessoires), et les intrants comme les semences, les engrais et les pesticides étaient fournis par la SAED à des prix fortement subventionnés, afin que 50 à 70 % des coûts de production soient couverts. Les agriculteurs trouvaient facilement des crédits avec conditions de remboursement sur deux ou trois saisons, souvent remboursables en nature.

Avant l'arrivée des réfugiés, les subventions pour de tels projets avaient été peu à peu supprimées dans le cadre de la mise en place de la politique d'ajustement structurel caractérisée par le désengagement de l'État à l'égard du secteur agricole (Woodhouse et Ndiaye, 1990). Cependant, beaucoup de terres irrigables de la vallée étaient encore vacantes tandis que certains périmètres irrigués villageois avaient été laissés à l'abandon. Le projet d'intervention du HCR était de développer à nouveau une agriculture irriguée par des subventions accordées à des groupes mixtes de réfugiés et de villageois (Mbodj *et al.*, 1995). Dans le même temps, un autre projet des services gouvernementaux sénégalais mettait en place des Comités de gestion des forêts et des Comités de gestion des ressources naturelles au niveau villageois. Le rôle de ces comités était de gérer certaines terres des réserves forestières. Si ces comités furent créés pour les populations locales, on observait en 1995 que de nombreux réfugiés y étaient représentés. Bien qu'ils semblent avoir été perçus par les réfugiés et les villageois comme étant pour la plupart toujours sous le contrôle du Service forestier de l'État, ces comités ont pu malgré tout faire appliquer les règlements sur l'abattage des arbres et l'exploitation du bois.

En Guinée, des projets agricoles de mise en valeur des bas-fonds furent initiés par le HCR dans un but plus ouvertement « environnemental », ce qui peut surprendre étant donné la plus grande capacité de régénération de la végétation dans la région forestière ; le HCR finança également des projets de reforestation. Ainsi, le soutien du HCR visait non seulement à promouvoir l'autosuffisance par des projets agricoles mais aussi à protéger la zone de la déforestation en se concentrant sur la mise en culture des bas-fonds. Il était dit qu'avec une bonne gestion, une utilisation de semences améliorées et d'engrais chimiques, ces bas-fonds qui n'étaient traditionnellement pas cultivés pourraient avoir une production trois à quatre fois supérieure à celle des terres de plateaux environnantes. Le HCR et le gouvernement étaient d'avis que si une aide était apportée aux réfugiés et aux

populations locales pour exploiter les bas-fonds plutôt que les terres de plateaux, la production et la productivité agricole augmenteraient et cela contribuerait à réduire la pression sur les forêts de plateaux.

Après des débuts modestes en 1991, plusieurs projets de drainage et de mise en valeur des bas-fonds furent financés par le HCR. En 1996, 507 hectares de bas-fonds avaient été aménagés. Cet aménagement prit deux formes : la première comprenait le drainage, le nivellement et la division des bas-fonds en petites parcelles (en général 0,5 ha par famille) ; la deuxième ajoutait aux éléments cités ci-dessus la construction de vannes dans le marigot pour contrôler le niveau de l'eau dans les parcelles. Tout comme au Sénégal, ces projets furent inspirés par des initiatives gouvernementales visant au développement des bas-fonds. De plus, ils furent gérés par des groupes mixtes de réfugiés et de villageois ; si les réfugiés bénéficiaient d'une garantie d'utilisation à court terme de ces terres, les populations locales quant à elles (les familles ou communautés locales propriétaires de ces bas-fonds) profitaient de l'investissement à long terme que représentait la mise en valeur de ces espaces.

Dans les deux pays, ces micro-projets de mise en valeur de terres de bas-fonds promus par le HCR, ont accru la production agricole et démontré que réfugiés et villageois pouvaient travailler ensemble sur la base d'un intérêt commun. En Guinée en particulier, le HCR put intégrer ses interventions dans la politique agricole générale du gouvernement, utilisant les mêmes partenaires opérationnels, principalement les ministères du gouvernement guinéen.

Toutefois, ces projets ne peuvent pas pour autant être considérés comme purement « bénéfiques » d'un point de vue environnemental. Tout d'abord, certains des autochtones étaient réticents au développement des rizières dans les bas-fonds qui entraînait la disparition d'arbres à forte valeur traditionnelle – notamment le palmier raphia. C'est pourquoi, non seulement la mise en culture des bas-fonds entraîna une transformation de la production locale, mais encore le nivellement de ces bas-fonds s'est traduit, dans certains cas, par une destruction de la biodiversité de ces terres marécageuses importantes et variées. De plus, l'utilisation d'engrais chimiques posait évidemment un problème d'ordre écologique alors qu'une ONG (libérienne) était en train d'expérimenter une méthode de culture intensive de bas-fonds à l'aide de techniques « biologiques » et d'engrais vert.

En outre, les bas-fonds aménagés par les subsides du HCR ou par d'autres organisations n'ont produit ni les rendements attendus ni plus d'une récolte par an. Une étude du Service national de statistiques agricoles guinéen a révélé que les bas-fonds aménagés par le HCR produisaient 1,6 tonne de riz par ha (SNSA, 1996) ; ce résultat était le plus bas parmi les sept projets examinés à travers le pays, un chiffre bien en deçà du niveau de 3,5 tonnes prévu initialement. Les raisons étaient les suivantes : de nombreux réfugiés et villageois qui exploitaient ces bas-fonds nouvellement aménagés continuaient à cultiver des terres de plateaux pour diversifier leurs cultures (manioc, haricots, maïs, etc.) et récolter un riz plus précoce que celui des rizières de bas-fonds. Ils n'accordaient donc pas une attention suffisante aux travaux culturels des bas-fonds. Enfin, on nota une baisse de la productivité des bas-fonds de tous types après deux ou trois ans d'exploitation, qui semblait liée à diverses raisons : mauvais conseils en termes de gestion et de développement, ensablement, toxicité ferreuse et fuite d'éléments nutritifs par les canaux d'irrigation. Il faut noter que de tels problèmes avaient déjà été observés dans les pays voisins du Liberia et de la Sierra Leone dès les années 1950 (Binns, 1982).

■ Les stratégies et initiatives locales

Les interventions du HCR et d'autres agences internationales au Sénégal comme en Guinée expliquent en partie les bonnes relations qui se sont développées entre les réfugiés et leurs hôtes. Pourtant, ces interventions n'ont, peut-être, joué qu'un rôle mineur dans la gestion des ressources naturelles et dans les activités quotidiennes des réfugiés et des responsables coutumiers de la terre. D'ailleurs, en Guinée surtout, on constate que les réfugiés ont accédé aux terres agricoles et ont pu utiliser des ressources naturelles par négociation directe avec les locaux sans intervention des agences extérieures. Par conséquent, les statuts des chefs coutumiers et de nombreuses institutions informelles s'occupant de la gestion des ressources naturelles ont été renforcés plutôt qu'affaiblis par la présence des réfugiés.

La protection de la forêt, soutenue officiellement par l'État, et dans le cas de la Guinée, par des institutions locales, fournit un bon exemple.

Un projet financé par le HCR et mis en œuvre en collaboration avec les services forestiers, visait à la reforestation entre 1992 et 1995 de 240 ha répartis sur plus de 20 sites de la région forestière. Ce projet ne connut qu'un succès limité : non seulement la superficie plantée fut bien inférieure à celle prévue, mais encore réfugiés et populations locales n'accordèrent aucun intérêt et aucun respect à ces plantations. En effet, la plupart des sites furent plantés d'une seule espèce comme l'*Acacia Mangium* ou *Terminalia Superba* (essences commerciales), ce qui ne répondait guère aux soucis liées à la biodiversité de la région. Pire, certains de ces sites étaient auparavant d'anciennes plantations contrôlées par le ministère des Forêts qui avaient été abandonnées à cause de l'hostilité des villageois locaux qui les considéraient comme des usurpations de leurs droits fonciers. Durant la campagne de 1995, certaines communautés rurales furent obligées de céder des terres pour de nouvelles plantations où une gamme plus importante d'arbres fut implantée. Néanmoins, les arbres plantés ne remplacèrent pas la forêt naturelle *stricto sensu* ; ils ne fournirent pas non plus du bois de chauffe et de construction pour les besoins locaux. Ces arbres étaient considérés par les populations locales comme une culture de rente appartenant à l'État et vendue au profit de l'État.

Par contre, de nombreuses « forêts sacrées » villageoises semblent avoir été bien protégées par les institutions locales qui ont maintenu leur autorité par un mélange de pression sociale et d'amendes pour infractions aux règles. Les réfugiés ont largement respecté la propriété communale de ressources forestières spécifiques comme les grands arbres qui fournissent du bois de construction, les palmiers raphia et les palmiers à huile. Certes, les vols existaient et les responsables locaux s'en plaignaient énergiquement. Mais en 1995 il semble qu'un consensus ait été établi : un certain niveau de larcin était accepté par les responsables locaux. Dans un sens, l'existence d'une « menace » extérieure potentielle sur les forêts sacrées (de nombreux réfugiés libériens appartenaient à des sectes chrétiennes évangéliques qui rejetaient la croyance animiste) a fourni à ceux qui protègent ces sites un prétexte pour mobiliser les populations locales en faveur de ces lieux⁹.

⁹ Au cours des dernières années, les pratiques de la religion animiste se sont généralement renforcées dans la Région Forestière, en partie en réaction violente à la répression sévère du gouvernement de Sekou Touré.

qui imposent leurs intérêts économiques et politiques. De toute évidence, au Sénégal comme en Guinée, les terres accordées aux réfugiés ont souvent été d'une qualité médiocre. Au Sénégal, par exemple, les réfugiés se sont vus octroyer des parcelles se trouvant en dehors de la plaine inondable, et en Guinée, les champs attribués étaient ceux qui n'avaient bénéficié que d'une période de jachère réduite. De plus, les chefs de terre n'ont donné des droits de culture que sur de courtes périodes. Ces faits ne surprennent pas quand on sait que de telles institutions n'agissent pas toujours au nom de tous les membres de leurs propres communautés, remettant ainsi en question l'égalité des sexes ou l'égalité sociale quant au contrôle et à l'accès aux ressources.

Finalement, il faut noter qu'au Sénégal, le marché – surtout du bois de chauffe – a joué un rôle efficace dans la régulation de l'utilisation des ressources. Le très faible taux de prélèvement de bois parmi les populations locales et les réfugiés (moins d'un kilo par personne et par jour) peut s'expliquer par le fait qu'entre le tiers et la moitié des femmes, réfugiées et locales, achètent leur bois (Black et Sessay, 1997). Étant donné la pénurie de bois de chauffe, les deux communautés ont décidé d'économiser la ressource. Toutefois persiste le problème d'équité entre les ménages qui ont les moyens d'acheter du bois dont le prix est élevé et ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour cet achat vital.



Notre étude fournit deux exemples du rôle que peuvent jouer les institutions « informelles » locales dans la gestion des ressources naturelles, même dans le cas d'arrivées massives d'étrangers, car l'établissement de ces derniers peut stimuler ces institutions par le biais du clientélisme en vertu du droit d'installation accordé. Du moins cette éventualité a-t-elle plus de chance de se réaliser lorsque la population d'accueil n'est pas submergée et, encore davantage, lorsque des filiations existent entre les deux groupes en présence.

Malgré un certain nombre d'éléments qui leur sont propres et que nous venons d'évoquer, les cas du Sénégal et de la Guinée ne sont pas exceptionnels quant au rôle que peuvent jouer ces institutions locales dans la gestion d'une crise. Nous pouvons citer l'exemple de l'évaluation du projet « IGPR »¹⁰ réalisé par la Banque mondiale (1996) au Pakistan ; cette évaluation souligne qu'une institution locale

– le *jirga* – qui aurait pu assurer une bonne gestion des projets de reforestation durable dans leur région, fut ignorée des intervenants extérieurs ; ces derniers préférèrent créer un comité moderne de développement villageois (Village Development Committee – VDC). Or, le *jirga* représentait les intérêts locaux et ses décisions prises sur une base consensuelle étaient largement respectées sans recours à la contrainte. Le *jirga* fut reconnu beaucoup trop tard comme étant l'institution la plus représentative des intérêts de la population, en particulier des plus pauvres. Dans son rapport d'évaluation, la Banque mondiale conclut que la création des VDC fut non seulement inutile mais encore nuisible à la viabilité des projets forestiers par la création d'une plus grande dépendance vis-à-vis du ministère des Forêts.

Il ne faut pas pour autant idéaliser le rôle que peuvent jouer les gestionnaires locaux, que ce soit dans les zones d'accueil de réfugiés ou dans tout autre partie du monde rural des pays du Sud. Ces institutions ne sont pas toujours représentatives de l'ensemble de la population vivant sur leur territoire, les réfugiés en étant souvent exclus, ce qui ne doit pas surprendre, étant donné leur statut d'étrangers. Mais certaines institutions locales montrent leur capacité à s'adapter à une croissance soudaine de leur population en attribuant aux nouveaux venus le droit d'accéder aux ressources naturelles et c'est ce qu'il faut souligner. Les exemples étudiés en Guinée et au Sénégal démontrent que de telles institutions sont loin d'avoir disparu et peuvent même jouer un rôle déterminant pour que la présence de nombreux réfugiés ne devienne pas un « désastre » pour l'environnement local. Il est essentiel que les organismes externes d'aide aux réfugiés collaborent étroitement avec ces structures.

¹⁰ IGPRRA : Income-Generating Project for Refugee-Affected Areas, Projets de développement d'activités rémunératrices dans les zones d'accueil de réfugiés.

- Diop (A.B.), 1965 —
Société toucouleur et migration,
Initiations et études, 18, IFAN, Dakar.
- Fairhead (J.), Leach (M.), 1994 —
Contested forests : modern
conservation and historical land use
in Guinea's Ziama reserve, *African
Affairs*, 93(373), 481-512.
- Fairhead (J.), Leach (M.), 1995 —
False forest history, complicit social
analysis : rethinking some West
African environmental narratives,
World Development, 23(6),
1023-1035.
- Fairhead (J.), Leach (M.), 1996 —
*Misreading the African landscape :
society and ecology in a forest-
savanna mosaic*, Cambridge
University Press, Cambridge.
- Falconer (J.), 1990 —
The major significance of « minor »
forest products : the local use and
value of forests in the West African
humid forest zone, *FAO Community
Forestry Note* no.6, FAO, Rome.
- Germain (J.), 1984 —
Guinée : peuples de la forêt,
Académie des sciences d'outre-mer,
Paris.
- Grainger (A.), 1993 —
Controlling tropical deforestation,
Earthscan, Londres.
- INSEE-Coopération, 1962 —
Enquête démographique au Sénégal,
1961-62, INSEE, Paris.
- Jacobson (K.), 1997 —
Refugees' environmental impact :
the effect of patterns of settlement,
Journal of Refugee Studies, 10(1) :
19-36.
- Ketel (H.), 1994a —
Tanzania : Environmental assessment
report of the Rwandese refugee
camps and the affected local
communities in Kagera region,
2-30 June 1994, Haut Commissariat
des Nations unies pour les réfugiés
(HCR), Genève, PTSS Mission
Report 94/29N.
- Ketel, 1994b —
Zaire : Environmental assessment
report of the Rwandese refugee
camps and immediate surroundings
in north and south Kivu, 21 November
– 16 December 1994, H.C.R.,
Genève, PTSS Mission Report
94/62/N.
- Kharoufi (M.), 1994 —
« Forced migration in the Senegalese-
Mauritanian conflict : consequences
for the Senegal River valley »,
in Shami, S., ed., *Population
displacement and resettlement :
development and conflict in the
Middle East*, Center for Migration
Studies, New York : 140-55.
- Lericollais (A.), 1989 —
« Risques anciens, risques nouveaux
en agriculture paysanne dans
la vallée du Sénégal », in Eldin, M.,
Milleville, P., eds., *Le risque
en agriculture*, Orstom, Paris.
- Lericollais (A.), Vernière (M.), 1975,
L'émigration toucouleur : du fleuve
Sénégal à Dakar, *Cahiers Orstom
série Sciences Humaines*, 12(2) :
161-75.
- Mbodj (M.), Sarr (M.) and Fall (S.),
1995 —
Mission FAO d'évaluation à mi-
parcours du projet H.C.R. OFADEC
de développement de périmètres
irrigués pour l'insertion économique
des réfugiés mauritaniens dans la
vallée du fleuve Sénégal (du 16 au
30 janvier 1995), HCR, FAO, Genève
et Rome.
- Nelson (H.D.), Dobert (M.),
McLaughlin (J.), Marvin (B.), Whitaker
(D.P.), 1975 —
Area handbook for Guinea, 2nd ed.,
Foreign Area Studies Division,
American University, Washington, DC.

- Salem-Murdock (M.), Horowitz (M.), Scudder (T.), 1989 —
Le suivi des activités agricoles dans la moyenne vallée du Sénégal : progrès des recherches, Institute for Development Anthropology, Binghamton, NY.
- Sane (A.), 1993 —
La population réfugiée au Sénégal, Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.
- Sawyer (J.), 1990 —
Tropical forests : multiple use, not multiple abuse, *Earthwatch*, 39 : 4-6.
- SNSA, 1996 —
Étude d'impact des aménagements de bas-fonds PNIR et programmes associés, 2 vols, Service national des statistiques agricoles, ministère de l'Agriculture, Eaux et Forêts, république de Guinée, Conakry.
- Thiadens (R.), 1992 —
Senegal : self-sufficiency programme for Mauritanian refugees. Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Genève, PTSS Mission Report 92/54.
- Toussaint (A.), Ducenne (Q.), Roulette (G.), 1994 —
Projet de restauration du milieu naturel dans le département de Podor, république du Sénégal.
- Rapport de la première phase, Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen, Germany, pour la direction des Eaux, Forêts et de la Conservation des Soils, république du Sénégal, Dakar.
- UICN, 1991 —
Protected areas of the world : a review of national systems. Volume 3 : Afrotropical, Union internationale pour la conservation de la nature, Venezuela.
- USAID, 1990 —
Senegal agricultural sector analysis, USAID, Dakar.
- Van Damme (W.), 1995 —
Do refugees belong in camps ? Experiences from Goma and Guinea, *The Lancet*, 346 : 360-62.
- Van Lavieren (B.) and Van Wetten (J.), 1990 —
Profil de l'environnement de la vallée du fleuve Sénégal. Euroconsult/Institut national de recherche pour la conservation de la nature, Dakar.
- Woodhouse (P.), Ndiaye (I.), 1990 —
Structural adjustment and irrigated food farming in Africa : the « disengagement » of the state in the Senegal River Valley, *DPP Working Paper no 20*, The Open University, Milton Keynes, UK.